

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation : 21/09/2018 Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération : CS-20180927-01 Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : **16**
Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Lydie TOISON, Céline SALLES, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.
Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 24
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2018

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'article 28 du règlement intérieur approuvé par délibération n° CS-201401200001 du 20 janvier 2014, qui prévoient que le Comité Syndical approuve le compte rendu de la séance précédente.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative qui s'est réunie le 20 septembre 2018, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'approuver le compte rendu de la séance du comité syndical du 12 avril 2018, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération CS-20180927-02

Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Lydie TOISON, Céline SALLES, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de signatures et de compétences

Les décisions suivantes ont été signées, suite aux délégations de compétence donnée à Monsieur le Président et Monsieur le Directeur, durant la période de février à août 2018:

2018-001	10/04/2018	FTTH	CREM FTTH - Acceptation du DC4 Ineo, Sous-traitant de rang 2
2018-002	10/04/2018	FTTH	CREM FTTH - Agrément de 7 Sous-traitants de rang 3 : CITEL, de SAINT SUIPICE (81370), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 100 000€ HT PARERA SAS, de L'ISLE JOURDAIN (32600), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 24 000€ HT ORIZON TELECOM SARL, de MILLAS (66170), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 24 000€ HT SARL COCRAN, de TOULOUSE (31100), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 30 000€ HT ADH RESEAUX, de TAURIAC (81630), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 20 000€ HT MCGR SAS, de TOULOUSE (31100), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 20 000€ HT NITRO TELECOM, de LAUNAGUET (31140), pour les études, le câblage et le raccordement de fibre, pour un montant maximum de 100 000€ HT
2018-003	25/05/2018	TEL MOB	TEL MOB, Lot 2 - Avenant 1, changement de nom du titulaire
2018-004	28/07/2018	ASSURANCE	MMA - 16 Av de la Marne à Auch (32000) Assurance des véhicules

1 / 2

► **Réunion du Bureau du 27 juillet 2018**

Lors de la séance du 27 juillet dernier, les membres du Bureau ont approuvé la délibération suivante :

Montée en débit : Approbation du DCE et du lancement de la procédure d'appel d'offres du marché de maintenance d'infrastructures de communication aux armoires de Point de Raccordement Mutualisé d'Orange et aux NRA opticalisés sur le département du Gers.

► **Subvention Satellite**

Par délibération CS-201404140007 en date du 14 avril 2014, les modalités d'attribution de la subvention pour les équipements satellites ont été approuvées. La délibération prévoit qu'après instruction des dossiers par le personnel technique et administratif du Syndicat, un arrêté attributif soit notifié aux bénéficiaires avant versement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier et jusqu'à fin août 2018, ont été attribuées **3 subventions** satellites pour un montant global de **905,50€** soit :

- 905,50€ pour 3 particuliers ;
- 0€ pour 0 professionnel.

Depuis la création de la subvention en avril 2014, ont été attribuées **195 subventions** satellites pour un montant global de **57 604,62€** soit :

- 51 180,45€ pour 174 particuliers ;
- 6 424,17€ pour 21 professionnels.

Les détails figurent en annexe.

Après information de la Commission Administrative qui s'est réunie le 20 septembre 2018 et qui n'a émis aucune observation, le Comité Syndical prend acte de ces décisions.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS.

Date de convocation 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération CS-20180927-03

Annexe (s) : 2

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Céline SALLES, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Budget Annexe : Présentation de la Décision Modificative de l'exercice 2018

Monsieur le Président présente à l'Assemblée, le projet de décision modificative de l'exercice 2018 concernant le Budget Annexe « Aménagement Numérique ». Il rappelle les chiffres votés lors du Budget Primitif. Les dépenses et les recettes s'élèvent à 27 626 331 € soit :

2 759 718 € en fonctionnement

24 866 833 € en investissement

Les crédits proposés de la Décision Modificative pour l'exercice 2018 se présentent comme suit. Les dépenses et les recettes s'élèveront à 27 674 663 € soit :

2 759 718 € en fonctionnement

24 890 889 € en investissement

L'augmentation de la section d'investissement n'est due seulement qu'à une régularisation de dépenses d'ordre en investissement (+24 056 €) qui a pour conséquence l'augmentation du virement de la section de fonctionnement à l'investissement et donc une diminution de dépenses en section de fonctionnement.

Section de Fonctionnement

Dépenses : 2 759 718€

- Charges à caractère général : 1 302 674€
- Charges financières : 300 600€
- Charges exceptionnelles : 112 296€
- Opérations d'ordre : 1 044 148€

A./2

Recettes : 2 759 718€

- Contribution du Conseil Départemental : 162 815€
- Contribution des EPCI : 94 116€
- Recettes d'exploitation : 2 133 480€
- Opération d'ordre : 280 988€
- Report de l'excédent de fonctionnement 2016 : 88 318€

Section d'Investissement

Dépenses : 24 890 889€

- Remboursement du capital d'emprunt : 763 160€
- Immobilisations incorporelles : 190 000€
- Immobilisations en cours : 23 652 741
- Opération d'ordre : 282 988€

Recettes : 24 890 889€

- Participation du Conseil Départemental : 1 156 567€
- Participation des EPCI : 748 978€
- Subvention de l'Etat (FNADT) : 145 000€
- Subvention Expérience Microsoft : 80 000€
- Subvention de l'Etat (FSN) : 1 134 916€
- Subvention de la Région : 2 900 856€
- Subvention Grand Auch Cœur de Gascogne : 67 590€
- Emprunt : 12 767 794€
- Opérations d'ordre : 1 046 148€
- Report de l'excédent d'investissement 2016 : 4 843 040,21€

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 27 septembre 2018, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver la décision modificative 2018 du budget annexe « Aménagement numérique » tel que synthétisé ci-dessus et présenté en détail dans la maquette budgétaire ci-jointe ;

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par voie
dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation : 21/09/2018 Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération : CS-20180927-04 Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Céline SALLES, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.
Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 27
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Approbation des modalités du compte personnel de formation

Monsieur le Président présente à l'Assemblée, les modalités du compte personnel de formation. Il rappelle que la collectivité doit prendre en charge les frais pédagogiques qui se rattachent à la formation.

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, notamment son article 9 ;

Vu l'avis du comité technique du Centre de Gestion du Gers en date du 5 février 2018,

Pour la prise en charge de la formation de fixer les plafonds suivants, le plafond du coût horaire pédagogique sera compris entre 20 et 40 euros, dans une limite de 150 heures par action de formation, soit un plafond du coût par action par action de 3 000 euros à 6 000 euros.

La prise en charge des frais de déplacement sera (transport, restauration et le cas échéant hébergement liés à la formation) intégrale comme indiqué dans la délibération B-201405140001.

1/2

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative réunie le 20 septembre 2018, le Comité Syndical décide :

- D'approuver la prise en charge de formation ;
- D'approuver la prise en charge des frais de déplacement ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais liés aux actions de formation au chapitre du budget prévu à cet effet ;
- D'approuver les délais d'examen pour les demandes de CPF.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS et de Madame Marie-Pierre CUSINATO.

Date de convocation : 21/09/2018 Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération : CS-20180927-05 Annexe (s) : néant

Membres du Comité Syndical : Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 17

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Céline SALLES, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.
Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix : Susceptibles de se prononcer : 27
Pour : 26 Contre : 1 Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Fixation du taux d'indemnité de conseil du Payeur départemental

Vu l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État ou des établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2013 portant création du Syndicat mixte Gers Numérique.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Payeur peut donner au-delà des conseils obligatoires, des conseils à caractère facultatif en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le Comité Syndical doit en contrepartie lui attribuer une indemnité de conseil.

La Commission Administrative réunie le 20 septembre 2018 a proposé d'abaisser le taux de 100% initialement prévu à 75%.

A / 2

Vu l'avis favorable de la commission administrative réunie le 20 septembre 2018, le Comité Syndical a délibéré et :

- attribue au Payeur départemental, Mme Pascale CUVILLIER, une indemnité de conseil, acquise pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante, calculée sur les bases définies à l'article 5 de l'arrêté interministériel du 12 juillet 1990, et d'y appliquer un taux de 75% ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73€ ;
- demande d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DEPARTEMENT DU GERS

DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération CS-20180927-06

Annexe (s) : 6

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Ecoles numériques : Approbation du DCE pour l'achat de matériels informatiques

Monsieur le Président présente la consultation organisée afin de lancer un nouveau marché dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité ». Il rappelle que l'ambition de cet appel à projets est de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant en compte de leur diversité et de leurs singularités.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative réunie le 20 septembre 2018, le Comité Syndical décide:

- d'approuver le DCE tel que présenté en annexe ;
- d'approuver le lancement de la procédure sous forme de MAPA ;
- d'autoriser le Président à signer et attribuer le marché au candidat ayant présenté la meilleure offre selon les critères de jugement des offres définis à l'article 6 du règlement de consultation ;
- d'autoriser le paiement de ce marché sur le budget annexe, article 2183 ;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération CS-20180927-07

Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 15

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Ecoles numériques : Convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »

Monsieur le Président présente la convention de partenariat avec la DASEN dans le cadre de l'appel à projets « Ecoles numériques Innovantes et Ruralité ». Cette convention permet d'initier de nouveaux usages éducatifs numériques, par une sensibilisation au codage et à la conception d'application.

Vu l'avis favorable de la commission des relations avec les Partenaires et les Opérateurs réunie le 20 septembre 2018, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver :

- la convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » ;
- et autoriser le Président à la signer et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibérante ;

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

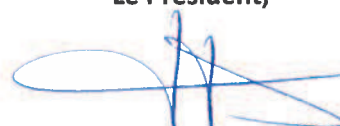
Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération CS-20180927-08

Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation « TV White Space »

Monsieur le Président présente cette convention de partenariat avec Nomotech et Microsoft concernant la mise en œuvre de la nouvelle expérimentation « TV White Space ».

L'expérimentation coûtera 40 000€ et non 20 000€ comme initialement prévu.

Vu l'avis favorable de la Commission des relations avec les Partenaires et Opérateurs, réunie le 20 septembre 2018, le Comité Syndical décide :

- approuver la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de l'expérimentation « TV White Space » qui liera le Syndicat mixte, Microsoft et Nomotech durant toute la durée de l'expérimentation ;
- autoriser le Président à la signer et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération CS-20180927-09

Annexe (s) : 1

Membres du Comité
Syndical

Nombre de membres en exercice : 21

Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix

Susceptibles de se prononcer : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale en partenariat avec la société CTR Conseil

Monsieur le Président rappelle que cette convention a pour objet de fixer les conditions d'intervention de la société CTR Conseil afin de lancer un audit sur les charges sociales de la collectivité.

Vu l'avis favorable de la Commission des relations avec les Partenaires et Opérateurs, réunie le 20 septembre 2018, le Comité Syndical décide :

- approuver la convention d'audit et de conseil en ingénierie sociale en partenariat avec la société CTR Conseil ;
- autoriser le Président à la signer et à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Le Président,

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture



Jean-Pierre SALERS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « GERS NUMERIQUE »

DEPARTEMENT DU GERS

Le 27 septembre 2018 à 14h30, le Comité Syndical du syndicat mixte ouvert « Gers Numérique », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre SALERS

Date de convocation 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

N° de délibération CS-20180927-10

Annexe (s) : 1

Membres du Comité Syndical Nombre de membres en exercice : 21
Présents ou représentés : 16

Michel PETIT, Robert FRAIRET, Robert SASSOLI, Christian PEYRET, Cyril COTONAT, Gaétan LECLERC, Pierre DUFAUT, Roger HEINIGER, Marie-Pierre CUSINATO, François RIVIERE, Xavier BALLENGHIEN, Lydie TOISON, Philippe DUPOUY, Jean-Pierre SALERS.

Procurations : Alain SANCERRY à Jean-Pierre SALERS, Laurent BOLZACCHINI à Marie-Pierre CUSINATO

Nombre de voix Susceptibles de se prononcer : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Lydie TOISON a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN du Gers)


Vu la délibération 8300 de la réunion du Conseil général du 27 janvier 2012 relative à la création du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Gers,

Monsieur le Président présente le nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Vu l'avis favorable de la commission d'Ingénierie Technique et Géographique réunie le 5 avril 2018, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide d'approuver la mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique tel que présenté en annexe.

Fait à Auch, le 27 septembre 2018

Le Président,



Jean-Pierre SALERS

Acte rendu exécutoire après publication et transmission par
voie dématérialisée en Préfecture

Le Président,



Jean-Pierre SALERS